



12-14 rue Charles Fourier  
75013 PARIS  
Tel 01 48 05 47 88  
Fax 01 47 00 16 05  
Mail : contact@syndicat-magistrature.org  
site : [www.syndicat-magistrature.org](http://www.syndicat-magistrature.org)  
Twitter : @SMagistrature

Paris, le 10 décembre 2019

### **Oui, nous sommes du côté des libertés**

Depuis quelques jours, notre collègue secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature est visée nommément par des attaques violentes et outrancières orchestrées par des syndicats de policiers à la suite des propos qu'elle a tenus lors d'une interview filmée. Elle y énonçait une réalité connue de tous ceux qui ont participé à des manifestations depuis fin 2018 : la peur suscitée par la dérive incontrôlée de techniques de maintien de l'ordre dont le gouvernement assume désormais pleinement qu'elles risquent de blesser des manifestants pacifiques.

Ces propos s'appuient d'abord sur des expériences vécues. Par exemple, le 1<sup>er</sup> mai dernier, nous avons pu constater par nous-mêmes les effets de la pratique des « nasses ». Nous avons été témoins de la panique des manifestants qui se heurtaient au blocage policier des issues, alors qu'ils cherchaient seulement à quitter les lieux, par peur des gaz lacrymogènes, des tirs de LBD ou des grenades de désencerclement.

Ces propos s'appuient ensuite sur un constat alarmant, partagé par l'ensemble des organisations de défense des droits humains. Il suffit de rappeler, comme le notaient les rapporteurs spéciaux de l'ONU lors d'une visite en France en avril dernier, que la France a connu autant de mains arrachées et d'yeux crevés sur les derniers mois que pendant les 20 dernières années. Les rapporteurs ont dénoncé un véritable « déni de réalité » des autorités françaises, qui se sont contentées de répondre laconiquement à leur interpellation officielle que les pratiques de maintien de l'ordre étaient légales et proportionnées.

Pourtant, la dénonciation de cette simple réalité est déjà intolérable pour certains syndicats de policiers. Les propos de notre collègue constituerait ainsi un « encouragement à être violent vis-à-vis de la police », une « complicité de la haine anti-flic qui se développe et gangrène notre société ». Elle, serait « la preuve que des magistrats ont gangrené la justice ». Son crime ? Montrer qu'« une frange de la justice n'est pas du même côté que la police ». Pour faire bonne mesure, certains réclament que ces propos ne restent pas impunis.

La tentation est forte de ne pas s'abaisser à répondre à de telles invectives, qui déforment le propos initial de manière outrancière et éhontée.

Elles révèlent toutefois la dérive inquiétante de syndicats de policiers qui considèrent que le rôle de la justice serait d'être « du côté de la police » et de placer celle-ci au-dessus des lois, au mépris des principes de l'Etat de droit. Ils oublient – ou ignorent – que le rôle de la justice n'est pas d'être le bras armé de l'exécutif, mais la gardienne de la liberté individuelle et la protectrice des droits

fondamentaux du citoyen, dont le droit à la sûreté. En sommant tous les acteurs de la démocratie - journalistes, magistrats, responsables politiques - de se ranger aveuglément et inconditionnellement derrière la police sous peine d'être qualifiés d'« anti-flics », ces syndicats ne cherchent qu'à intimider chacun pour faire taire les critiques sur les inquiétantes dérives que nous constatons tous.

Ces méthodes ne servent pas les policiers eux-mêmes. Ils subissent largement les conséquences des options radicales retenues par l'exécutif, car ce sont eux qui, sur le terrain, sont confrontés aux risques et tensions créés par cette stratégie du pire. Mais comme celle-ci devient impossible à critiquer sans être attaqué comme l'a été notre collègue et comme le sont certains journalistes, le débat démocratique sur cette doctrine est inexistant, ce qui vient nourrir la défiance à l'encontre des forces de l'ordre.

« Dorénavant, après vos propos, les policiers s'inquiètent aussi un peu plus d'être traduits devant la justice, car vous êtes la preuve manifeste qu'une partie de la magistrature est partiale, orientée, prompte à condamner les policiers avant leur procès », écrit à notre collègue un de ces représentants syndicaux dans une tribune. Ces termes pourraient prêter à sourire, tant ils sont éloignés de la réalité d'enquêtes judiciaires qui n'ont jusqu'ici pas débouché sur une répression impitoyable contre les policiers auteurs de violences illégitimes. Ils sont surtout révélateurs d'un piège que tendent certains syndicats aux policiers qu'ils sont censés défendre, en poursuivant le fantasme dangereux d'une police qui serait au-dessus des lois.